



Reconnaissance d'un enfant adulterin

Par **lyly**, le **05/11/2008** à **17:06**

Bonjour, je suis mariée et j'ai eu une liaison avec un homme celibataire.
Je suis enceinte de 5 mois de cet homme qui n'est pas mon mari.
Mon mari ne veut pas reconnaître l'enfant, ma question est la suivante.

Mon ex amant a t'il le droit de reconnaître l'enfant car il me dit qu'il a pris un avocat et qu'il va me forcer à faire un test de paternité.
Si mon mari se decidait à le reconnaître quelles seraient les consequences?

je vous remercie de votre reponse.